

Conseil Municipal du 12 avril 2021

Décisions du Maire :

du 12 février 2021 : Signature d'une décision du Maire cession d'un véhicule municipal à la commune de Bailleul-Sire-Berthoult.

du 10 mars 2021 : Signature d'une décision du Maire avec Monsieur Thierry Lussiez de Rousies Coordonnateur Sécurité et de Protection de la Santé pour la mise en œuvre du permis d'aménager 2^{ème} tranche restauration de la Fontaine aux Mouscrons. Mission CSPS.

Le conseil municipal a :

- accepté la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2020 et sa prévision d'affectation.
- voté les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2021.
- voté le budget 2021.
- fixé le montant de la subvention 2021 au Centre Communale d'Action Sociale.
- fixé le montant de la subvention 2021 à l'association ASL Canoé-Kayak Grand Arras.
- fixé le montant de la subvention 2021 à l'Etoile Sportive de Football.
- fixé le montant de la subvention 2021 à la société Immercurienne Gymnique.
- fixé le montant de la subvention 2021 à l'association Tennis de Table Immercurien.
- fixé le montant de la subvention 2021 au Comité des Œuvres Sociales.
- autorisé la signature de l'avenant n°1 portant sur la prolongation de la durée de portage, sur les modalités de cession et le budget prévisionnel de l'opération dans le cadre de la convention opérationnelle entre la commune et l'établissement public foncier (EPF) Nord Pas de Calais.
- autorisé la signature de la convention entre la commune et la société publique office du tourisme, des loisirs et des congrès Arras Pays d'Artois pour la mise à disposition temporaire des locaux.
- autorisé la dénomination d'une voie « Rue Céline Lecouffe ».
- autorisé la constitution d'un groupement de commandes pour la maintenance d'un logiciel de gestion des services financiers et prestations complémentaires dans le cadre d'une commande publique et de la mutualisation des achats entre les communes d'Arras, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas, Dainville, Sainte-Catherine, le CCAS et la Caisse des écoles.
- autorisé la constitution d'un groupement de commandes pour la maintenance des équipements informatiques des écoles et prestations complémentaires dans le cadre d'une commande publique et de la mutualisation des achats entre la commune d'Arras et Saint-Laurent-Blangy..
- fixé la modification de la sectorisation scolaire.
- autorisé la signature d'un marché public pour l'organisation, la gestion et l'animation de l'accueil de loisirs sans hébergement des 3-17 ans de Saint-Laurent-Blangy.
- fixé les tarifs et les modalités de fonctionnement des accueils de loisirs été 2021.
- fixé les tarifs et les modalités de fonctionnement de l'espace jeunes été 2021.
- fixé les tarifs 2021/2022 de l'école municipale de musique.
- autorisé la sollicitation d'une subvention pour l'achat de liseuses à la Médiathèque Jean-Paul Fleurquin et la signature d'une charte de l'utilisateur.
- fixé le tarif des emplacements commerciaux pour la saison estivale.